

Liste des professions apparentées hôtellerie-intendance

La liste ci-dessous est valable pour les professions de Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC et Employée en hôtellerie-intendance AFP / Employé en hôtellerie-intendance AFP.

Extrait de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Art. 10 Exigences posées aux formateurs

Les personnes ci-après remplissent les exigences posées aux formateurs

- a. les gestionnaires en hôtellerie-intendance CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- b. les gestionnaires en intendance CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- c. les gestionnaires en économie familiale qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- d. les spécialistes en hôtellerie CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- e. les assistant d'hôtel qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- f. les assistants en restauration et hôtellerie qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- g. les titulaires d'un CFC dans une **profession apparentée** justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux gestionnaires en hôtellerie-intendance CFC et **d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent**;
- h. les titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure justifiant **d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent**.

Profession apparentée

Formation professionnelle initiale

Les professions suivantes, y compris les professions qui les ont précédées, sont considérées comme apparentées aux professions apparentées au sens de l'art. 10, let. g, OrFo :

- Spécialiste en communication hôtelière CFC
- Agente de propreté CFC / Agent de propreté CFC
- Agente d'exploitation CFC / Agent d'exploitation CFC

Titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure

Formation professionnelle supérieure

En ce qui concerne les professions apparentées selon l'art. 10, let. h de l'OrFo, les diplômes suivants, y compris les diplômes qui les précèdent, sont considérés comme des diplômes pertinents de la formation professionnelle supérieure :

- Responsable du secteur hôtelier-intendance avec brevet fédéral /
Responsable du secteur hôtelier-intendance avec brevet fédéral
- Responsable d'exploitation en facility management diplômée ES /
Responsable d'exploitation en facility management diplômé ES
- Dirigeante en facility management et maintenance avec diplôme fédéral /
Dirigeant en facility management et maintenance avec diplôme fédéral
- Cheffe du secteur hôtelier-intendance avec diplôme fédéral /
Chef du secteur hôtelier-intendance avec diplôme fédéral

Organisation du monde du travail

Secrétariat • Adligenswilerstrasse 22 • 6002 Luzerne • Tel 041 921 62 77 • Fax 041 921 62 78
info@oda-hauswirtschaft.ch • www.oda-hauswirtschaft.ch